



Enlèvement, rançon et extorsion

**Plus que jamais, les
entreprises sont
exposées au risque
d'enlèvement.**

Contact :

Emmanuel Giner
CPA, CMA, PAA

eginer@gplassurance.com
☎ 514-788-4582

gplassurance.com

Les services de professionnels reconnus

• Une expertise inégalée du marché de l'assurance

• Des conseils sur la façon de minimiser et gérer votre risque

• La défense de vos intérêts à la suite d'une réclamation

• Des solutions à des problèmes complexes

Les statistiques actuelles démontrent que les cadres de classe moyenne ainsi que leur famille sont fréquemment la cible d'enlèvements. De plus en plus d'entreprises ont des opérations à l'étranger, exposant ainsi leurs cadres et employés aux actes d'activités criminelles et d'attaques terroristes. Les activités terroristes à travers le monde sont à la hausse; le nombre annuel d'enlèvements a doublé depuis 1994 et il en va de même pour les montants de rançon réclamés. Ces statistiques inquiètent. Les entreprises doivent se protéger contre ce risque pour la sécurité de leurs employés où qu'ils se trouvent dans le monde.

Seriez-vous en mesure de faire face à une telle situation? Votre programme de gestion de crise ou votre plan d'urgence incluent-ils une procédure en cas d'enlèvement? Votre personnel est-il qualifié en ce sens? Pouvez-vous vous permettre de débloquer de larges sommes d'argent pour payer une rançon? La plupart des entreprises n'ont que peu ou pas du tout d'expérience dans la gestion de cas d'enlèvements, de détournements ou d'extorsion.

L'assurance contre les enlèvements et l'extorsion est un outil de transfert de risque, et une solution d'affaires envisageable face à cette réalité en croissance rapide.

Une police d'assurance contre les enlèvements et l'extorsion peut :

- Réduire l'impact financier sur les résultats de l'entreprise à la suite de paiements de rançon importants et dépenses connexes;
- Fournir un accès immédiat à des conseillers experts;
- Procurer une compensation pour : paiement de rançon, perte en transport d'argent de rançon, honoraires de négociateurs professionnels, responsabilité légale, décès ou mutilation, frais de rappel, frais de rapatriement, frais additionnels;
- Protéger contre l'extorsion à la suite de menaces contre des personnes de l'entreprise, des biens, de contamination de produit et de systèmes informatiques;
- Rembourser certains frais tels que : la négociation lors de prise d'otages, la perte de revenus d'emploi, les frais de consultation, les frais à la suite de décès et mutilation, les frais médicaux, la réhabilitation, les déplacements, la consultation/thérapie, etc.;
- Procurer des conseils et de l'information en matière de prévention, formation, et assistance aux employés sur la sécurité lors de déplacements, examen de sécurité du site (un coût peut s'appliquer à certains de ces services);
- Procurer un bulletin électronique sur base mensuelle concernant les changements sur la sécurité (selon l'assureur choisi).

Les entreprises pouvant bénéficier de cette garantie sont :

- Celles dont les employés et cadres voyagent, ou qui sont expatriés à l'étranger, incluant les membres de leur famille;
- Les entreprises de l'industrie pétrolière, de l'énergie, des télécommunications, de la construction (projets à l'étranger), les banques, les services publics, les industries minière et manufacturière;
- Celles dont les opérations sont sur des territoires à risque élevé comme l'Amérique latine, le Moyen-Orient, l'Afrique, etc.

Quel est le coût de cette garantie?

- Le coût du transfert de risque à un assureur dépend du nombre d'employés. Pour une entreprise qui compte 500 employés à risque, qui se déplacent ou voyagent à l'étranger, la prime peut varier entre 1000 \$ et 1500 \$ par million de limite et peut être moindre si la garantie est souscrite sur trois années consécutives. Le montant final dépendra de la protection choisie, des emplacements et du nombre d'employés.

À propos des libellés :

- Aucune police d'assurance n'est identique et comme pour toute garantie, plusieurs options sont offertes, lesquelles peuvent faire la différence. Par exemple, certains libellés peuvent exclure le ou la fiancé(e), ou une personne résidant avec l'employé assuré, ou une personne employée par l'individu assuré. Cette exclusion peut avoir des conséquences graves autant du point de vue sécurité que financier. Il existe une multitude de libellés, d'extensions de garantie et d'avenants qui peuvent être négociés pour améliorer l'assurance contre les enlèvements et l'extorsion. GPL pourra vous conseiller quant aux options disponibles afin que vous puissiez prendre une décision éclairée.